

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer**

**Service Économie Agricole
et Territoires Ruraux**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parcours à l'installation des jeunes agriculteurs – appels à candidature

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture, la Préfecture de l'Eure organise deux appels à candidatures pour le renouvellement de la labellisation :

1 - de l'organisme «Point Info Installation» de l'Eure.

Le point info installation a pour mission d'accueillir les candidats qui projettent de s'installer en agriculture, de les informer sur les conditions d'éligibilité aux aides et de faciliter leurs démarches.

2 - du centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP)

La structure labellisée doit permettre à tout porteur d'un projet d'installation en agriculture de bénéficier d'une assistance pour l'élaboration et la réalisation du « PPP » prévu au b) du 4° de l'article D343-4.

Les candidats doivent s'engager à appliquer le cahier des charges disponible auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) - Service Économie Agricole et Territoires Ruraux – 1, avenue Maréchal Foch – CS 42 205 - 27022 EVREUX Cedex ou téléchargeable sur site internet (<http://www.eure.equipement-agriculture.gouv.fr> rubrique Agriculture Territoires ruraux / Installation et Modernisation / Installation).

Les réponses doivent parvenir à la DDTM dans un délai d'un mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs.

Les candidats retenus seront labellisés par le préfet après avis du Comité Départemental Installation (CDI) et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).